

Délibération 2022 / 11-04

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés : Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

VENTE DE TERRAIN SYNDICAT LE LAC DE VASSIÈRE

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses collègues que dans le cadre du projet de création d'une station d'épuration à Auchaize sur la parcelle G 746, le Syndicat Le lac de Vassivière souhaite acquérir, une partie de la parcelle précitée d'environ 800 m² au prix de 0.50 € le m² et de remettre la partie restante en état. Il propose de prendre à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

- **donne** son accord pour la cession au Syndicat Le Lac de vassivière d'une partie de la parcelle G 746 située à Auchaize, pour environ 800 m² au prix de 0.50 € le m²,
- **accepte** que les frais de bornage et de notaire soient à la charge du Syndicat Le Lac de vassivière,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir sur ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU